REUNION DU LUNDI 19 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un le 19 juillet à 10 heures 14 dans la salle des délibérations du Conseil régional des Hauts-de-France située 11 mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Valérie DEVAUX

ETAIENT PRESENTS: M. Franck BEAUVARLET, Mme Catherine BENEDINI-POLLEUX, M. Laurent BEUVAIN, M. Arnaud BIHET, M. Pascal BOHIN, M. Jean-Michel BOUCHY, M. Christophe BOULOGNE, Mme Sabine CARTON, Mme Zohra DARRAS, M. Hubert de JENLIS, Mme Isabelle de WAZIERS, Mme Margaux DELETRE, M. Bertrand DEMOUY, M. Frédéric DEMULE, M. Guillaume DUFLOT, Mme Esra ERCAN, Mme Dolorès ESTEBAN, Mme Monique EVRARD, M. Frédéric FAUVET, Mme France FONGUEUSE, Mme Josiane HEROUART, M. Claude HERTAULT, Mme Christelle HIVER, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, M. Olivier JARDE, Mme Valérie KUMM, M. Jannick LEFEUVRE, Mme Brigitte LHOMME, Mme Françoise MAILLE-BARBARE, Mme Jocelyne MARTIN, M. Emmanuel NOIRET, M. Jean-Louis PIOT, Mme Françoise RAGUENEAU, M. Jean-Claude RENAUX, Mme Guislaine SIRE, M. Laurent SOMON, M. Jean-Jacques STOTER, M. Angelo TONOLLI, Mme Julie VAST

EXCUSES: Mme Virginie CARON-DECROIX, M. Wilfried LARCHER, M. René LOGNON, Mme Guillemette QUIQUEMPOIS, Mme Nathalie TEMMERMANN

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis : Mme QUIQUEMPOIX pour Mme ESTEBAN, M. LOGNON pour M. RENAUX, Mme CARON-DECROIX pour M. BEAUVARLET, Mme TEMMERMANN pour M. FAUVET et M. LARCHER pour Mme HEROUART.

M. le Président précise à ses collègues qu'une carte d'accès aux bâtiments départementaux leur a été déposée sur table.

En application de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales, il porte à la connaissance de ses collègues le dépôt de déclarations de constitution de deux groupes d'élus : d'une part, le groupe « La gauche démocrate républicaine » composé de 5 membres dont la présidence est assurée par M. BEUVAIN, d'autre part le groupe d'opposition composé de 3 membres et co-présidé par Mme ERCAN et M. TONOLLI dont l'intitulé sera communiqué ultérieurement.

M. le Président propose de désigner Mme DEVAUX comme secrétaire de séance pour toutes les réunions de l'Assemblée ainsi que M. DEMULE en remplacement de celle-ci en cas d'absence. Cette proposition étant acceptée par l'Assemblée, il invite Mme DEVAUX à rejoindre la tribune en qualité de secrétaire de séance.

M. le Président propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} Juillet 2021 lequel est affiché à l'entrée de la salle.

M. STOTER déclare avoir été sensible aux propos de M. le Président prononcés lors de son discours d'investiture empreint d'une volonté d'ouverture visant à associer tous les conseillers départementaux à la conduite d'une politique au service d'un meilleur quotidien pour les habitants du département.

Il rappelle d'ailleurs la proposition de l'opposition qui suggérait de confier à cette dernière la présidence de la commission des finances.

M. STOTER constate cependant que la pratique des premiers jours de la Présidence n'est pas en adéquation avec le discours prononcé. Au soutien de son propos, il se déclare surpris d'avoir lu dans la presse deux articles :

- l'un détaillant, vice-présidence par vice-présidence, les domaines d'intervention de chacun alors même que M. le Président s'était engagé le 1^{er} juillet dernier à en informer l'ensemble des élus lors de la présente séance,
- l'autre, décrivant une remise de maillots au président de la fédération de la longue paume pour les sportifs des différents clubs samariens, manifestation qui aurait du, selon lui, être l'occasion d'y inviter l'ensemble des conseillers départementaux à l'instar de ce que faisaient ses prédécesseurs.

Il manifeste son inquiétude quant au respect de « la main tendue » exprimée par M. le Président et résume par deux mots son état d'esprit à l'ouverture de cette réunion : déception et résignation ; il espère, toutefois, que la position d'attente dans laquelle il se trouve évoluera d'ici le terme de cette séance.

M. le Président convient que les arrêtés de délégation de fonction des vice-présidents, signés après la réunion du 1^{er} juillet, auraient pu être transmis à l'ensemble des élus, constate qu'il s'agit ici d'une maladresse de sa part et demande à l'opposition de bien vouloir accepter ses excuses.

Concernant la composition des commissions thématiques, M. le Président indique avoir d'ores et déjà observé les pratiques existantes dans les grandes collectivités territoriales dans lesquelles la gauche est majoritaire et souligne qu'il appartient aux commissions concernées de débattre sur les propositions qui seront faites devant elles.

Sur le sujet de la remise des maillots au président de la fédération de la longue paume, il tient à préciser que celle-ci s'est faite dans un contexte sanitaire contraint ne permettant pas de réunir un nombre trop important de personnes dans un espace réduit. Par ailleurs, il souligne que cet achat a pu être réalisé grâce aux crédits inscrits au Budget primitif 2021 non voté par l'opposition et s'étonne que cette dernière veuille, à posteriori, valoriser une décision qu'elle n'a pas soutenue.

Il est procédé au vote à mains levées du procès-verbal qui est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose à ses collègues de procéder à un test du vote électronique qui sera utilisé au cours de cette réunion.

(Il est procédé au test du vote électronique)

21.5 – FORMATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES, M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

M. le Président indique que le nombre de commissions thématiques est fixé à six et précise la répartition des élus au sein de celles-ci à savoir huit membres dans les 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} commissions et sept membres dans les 3^{ème}, 4^{ème} et 6^{ème} commissions.

M. FAUVET demande une suspension de séance afin de procéder à un ajustement des membres de l'opposition dans les 4ème et 5ème commissions.

M. le Président suspend la séance pendant dix minutes.

(La séance suspendue, à 10 heures 32, est reprise à 10 heures 44).

Avant de donner lecture de la répartition des Conseillers départementaux dans les commissions thématiques, M. le Président précise que la quatrième commission traitera des Infrastructures et également des bâtiments départementaux :

1ère commission: FINANCES ET ADMINISTRATION DEPARTEMENTALE:

- Christelle HIVER
- Isabelle de WAZIERS
- Laurent SOMON
- Valérie DEVAUX
- Frédéric DEMULE
- Jean-Jacques STOTER
- Laurent BEUVAIN
- Frédéric FAUVET

2ème commission: SOLIDARITES:

- Olivier JARDE
- Françoise RAGUENEAU
- Jean-Michel BOUCHY
- Sabine CARTON
- Monique EVRARD
- Zohra DARRAS
- Guillemette QUIQUEMPOIS
- Julie VAST

<u>3ème commission</u>: <u>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, PROJETS STRUCTURANTS, ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE</u>:

- Pascal BOHIN
- Brigitte LHOMME
- Franck BEAUVARLET
- France FONGUEUSE
- Catherine BENEDINI
- Nathalie TEMMERMANN
- Angelo TONOLLI

4ème commission: INFRASTRUCTURES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX:

- Hubert de JENLIS
- Claude HERTAULT
- Arnaud BIHET
- Guislaine SIRE
- Jean-Claude RENAUX
- Wilfried LARCHER
- Jean-Louis PIOT

5ème commission : ÉDUCATION, COLLEGES, JEUNESSE, CULTURE ET SPORTS :

- Virginie CARON-DECROIX
- Margaux DELETRE
- Françoise MAILLE-BARBARE
- Jocelyne MARTIN
- Valérie KUMM
- Josiane HEROUART
- Esra ERCAN
- Jannick LEFEUVRE

6ème commission: ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, TOURISME, DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURALITE:

- Emmanuel NOIRET
- Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT
- Bertrand DEMOUY
- Guillaume DUFLOT
- Dolorès ESTEBAN
- René LOGNON
- Christophe BOULOGNE

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité

Suite au discours d'ouverture de M. le Président, M. BEUVAIN propose de faire preuve d'originalité avec la mise en place d'une 7ème commission dite « d'initiatives » qui pourrait être composée de cinq membres de l'opposition et de trois membres de la majorité et donnerait autorité à l'opposition pour travailler dans le cadre des préparations budgétaires à l'élaboration d'un rapport dédié en collaboration avec les services administratifs.

M. le Président prend acte de la proposition de M. BEUVAIN, non inscrite à l'ordre du jour, mais qui retient son intérêt et fera l'objet d'un examen ultérieur notamment lors des conférences des Présidents ou des réunions des commissions. Il observe que l'ouverture réclamée doit être à double sens et que cette proposition ne pourra se concrétiser que si elle est de nature à promouvoir un travail collaboratif dans l'intérêt des habitants de la Somme. Il exprime sa confiance dans la bonne intelligence collective tout en demeurant conscient des divergences de point de vue existantes. Il cite l'exemple du travail qui a été effectué dans le passé en matière de dotation globale de fonctionnement des collèges au sein d'une commission « transpartisane » et qui sera poursuivi prochainement dans un souci d'équité de traitement des collégiens.

M. STOTER comprend que la proposition de l'opposition ne puisse être acceptée ce jour. Néanmoins, il tient à préciser qu'elle doit être envisagée comme instaurant une marge d'initiatives au bénéfice des élus de l'opposition, corroborant l'ouverture envisagée et permettant une organisation de travail différente. Au soutien de son propos, il évoque l'existence d'une commission antérieure qu'il a co-présidée avec Mme MAILLE-BARBARE dont il salue le travail constructif qui en est ressorti dans le respect des missions confiées par les groupes respectifs.

M. le Président invite ses collègues à se saisir des possibilités offertes par le règlement intérieur et les incite à ne pas cantonner les commissions thématiques au seul examen des rapports mais à y organiser des séances de travail complémentaires, des visites sur le terrain, des auditions de personnes extérieures... pratiques dont il a pu faire l'expérience au sein de la 3ème commission et qui se sont avérées constructives.

M. STOTER évoque le rôle antérieur du « groupe politique de suivi » créé à son initiative, lequel réunissait toutes les composantes de l'Assemblée et a constitué un lieu de concertation et d'échanges pendant toute la durée du mandat. Il souligne que les propositions présentées par le groupe aux élus ont permis de faire évoluer la politique territoriale d'alors pour le bien de tous. Enfin, il note que les commissions thématiques ne sont pas simplement des chambres d'enregistrement.

M. JARDE tient à rappeler à M. STOTER qu'en 2008 aucun poste n'avait été confié aux élus de droite.

M. FAUVET fait remarquer que les propositions faites par l'opposition dans le domaine de la représentation dans les organismes extérieurs n'ont pas été retenues et cite quelques exemples de refus.

M. le Président souligne que toutes les sollicitations vont être examinées et précise qu'une des demandes de l'opposition visant la présidence de l'Historial de la grande guerre ne semble pas justifiée dans la mesure où la répartition des représentations doit traduire le résultat des élections dans le respect de l'expression des habitants du département.

Mme DELETRE précise à M. FAUVET qu'elle a cédé sa place à Mme DARRAS pour la présidence d'une association.

M. le Président souligne qu'en ce qui concerne les lycées agricoles les suppléances ont été accordées à l'opposition et précise que la présence des élus de la majorité au sein de ces organismes extérieurs est justifiée dans la mesure où ils ont toute légitimité pour apporter les précisions sur la politique départementale qu'ils portent et sur les engagements financiers importants dans les établissements scolaires.

M. JARDE rappelle à M. FAUVET le rôle qui a été le sien en 2008 au sein du cabinet du Président dans l'exclusion de la droite de tous les organismes et commissions.

M. TONOLLI attire l'attention sur le fait que l'opposition étant composée de dix nouveaux élus, il ne semble pas justifié de revenir sur ce qui s'est passé en 2008. Il exprime la bonne volonté d'une opposition constructive au bénéfice du département et de ses habitants et aurait souhaité une participation plus importante au sein des organismes. Il cite l'exemple des lycées agricoles au sein desquels une primauté géographique aurait pu prévaloir par rapport à une primauté politique et regrette l'absence de l'opposition au sein des collèges privés notamment à Abbeville.

Reprenant le dernier propos de M. TONOLLI, M. le Président réfute toute idée de « chasse gardée » et réitère ses précédentes explications légitimant la présence d'élus de la majorité au sein de tous les organismes extérieurs plus à même de répondre en direct aux difficultés et aux sollicitations soulevées dans ces derniers.

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité.

21.6 - COMMISSION PERMANENTE – DELEGATION D'ATTRIBUTIONS, M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité.

21.7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATIONS, M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

En réponse à l'intervention de M. FAUVET, M. le Président rappelle qu'en application des textes la composition de la commission d'appel d'offres doit traduire le pluralisme politique de l'Assemblée.

En complément, Mme HIVER précise le fonctionnement de la commission d'appel d'offres qu'elle a présidée lors du mandat précédent et souligne que le service des marchés publics sera aux côtés des nouveaux élus pour les sensibiliser à la réglementation de la commande publique et les accompagner dans l'application des procédures d'appel d'offres.

Une seule liste de candidats ayant été déposée pour les élections à la commission d'appel d'offres, il est procédé à un vote électronique ; la liste est adoptée à l'unanimité.

M. le Président déclare élus :

Cinq titulaires: Mmes Christelle HIVER, Valérie DEVAUX, Sabine CARTON, Valérie KUMM et M. Jean-Claude RENAUX.

Cinq suppléants: Mme France FONGUEUSE, MM. Hubert de JENLIS, Frédéric DEMULE, Mme Nathalie TEMMERMANN et M. Wilfried LARCHER.

21.8 – COMMISSION CONCESSIONS - DESIGNATIONS – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

Une seule liste de candidats ayant été déposée pour l'élection à la commission d'appel d'offres, il est procédé à un vote électronique ; la liste est adoptée à l'unanimité.

M. le Président déclare élus :

Cinq titulaires: Mmes Christelle HIVER, Valérie DEVAUX, Sabine CARTON, M. Jean-Jacques STOTER et Mme Dolorès ESTEBAN.

Cinq suppléants : Mme France FONGUEUSE, MM. Hubert de JENLIS, Frédéric DEMULE, Mmes Julie VAST et Catherine BENEDINI.

21.9 – COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

M. le Président donne lecture des élus proposés pour siéger à la commission consultative des services publics locaux :

Cinq titulaires : M. Hubert de JENLIS, Mmes Isabelle de WAZIERS, Françoise RAGUENEAU, M. Laurent BEUVAIN et Mme Catherine BENEDINI.

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité.

21.10 – SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - DESIGNATIONS – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

Une seule liste de candidats ayant été déposée pour les élections des membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, il est procédé à un vote électronique ; la liste est adoptée à l'unanimité.

M. le Président déclare élus :

Dix titulaires: MM. Hubert de JENLIS, Pascal BOHIN, Franck BEAUVARLET, Mmes Françoise MAILLE-BARBARE, Christelle HIVER, MM. Frédéric DEMULE, Laurent BEUVAIN, Christophe BOULOGNE, Wilfried LARCHER et Jean-Jacques STOTER.

Dix suppléants: M. Arnaud BIHET, Mmes Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, France FONGUEUSE, Guislaine SIRE, M. Jannick LEFEUVRE, Mmes Brigitte LHOMME, Nathalie TEMMERMANN, Valérie KUMM, M. Angelo TONOLLI et Mme Zohra DARRAS.

21.11 - COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE - M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

Une seule liste de candidats ayant été déposée pour les élections des membres de la commission départementale de la coopération intercommunale, il est procédé à un vote électronique; la liste est adoptée à l'unanimité.

M. le Président déclare élus :

Cinq titulaires: MM. Stéphane HAUSSOULIER, Laurent SOMON, Claude HERTAULT, Jean-Jacques STOTER et Mme Valérie KUMM.

21.12 – DESIGNATIONS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil départemental, rapporteur

M. le Président demande à l'opposition de compléter la liste des désignations au sein des organismes extérieurs.

Une discussion s'installe entre les élus.

M. STOTER fait remarquer que la pratique antérieure qui consistait à faire siéger dans les EHPAD les deux élus du canton concerné ne semble plus devoir être appliquée au cours de cette nouvelle mandature et en prend acte.

M. le Président réitère ses propos sur la légitimité de la présence de la majorité au sein des organismes extérieurs et souligne l'intérêt de faire entendre la parole de celle-ci au sein des EHPAD.

Suite à la demande de M. TONOLLI de permettre à l'opposition d'obtenir au moins un siège sur les deux au sein du conseil d'administration du collège privé Notre Dame de France à Abbeville, M. le Président propose de lui céder la place qu'il était prévu lui attribuer.

M. le Président attire l'attention sur le fait qu'au sein du syndicat mixte de l'Aéroport d'Albert Picardie, un changement favorable à l'opposition peut être noté dans la mesure où deux élus de cette dernière sont proposés pour y siéger ce qui n'était pas le cas antérieurement.

M. STOTER suggère que faute d'occuper des postes de présidence, l'opposition puisse être présente au sein des bureaux de certains organismes et cite à titre d'exemple le poste de trésorier occupé par ses soins au sein du CAUE 80 lors de la mandature précédente.

M. le Président note que les propositions de désignations concernant le bureau du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard vont dans ce sens. Il souligne que ceci peut être également le cas au sein de l'Historial de la grande guerre dont la présidence doit, toutefois, revenir à la majorité eu égard à l'importance de l'engagement financier du Département.

En réponse à M. BEUVAIN qui s'étonne de l'absence de représentation de l'opposition au sein de l'AMSOM (comité syndical du syndicat mixte de logement social de l'office public de l'habitat issu de la fusion OPAC/OPSOM), M. le Président indique qu'en cas d'esprit constructif de la part d'Amiens métropole au sein de la structure, il pourra être envisagé de délibérer à nouveau sur ladite désignation et dans cette hypothèse, il déclare qu'il sera alors prêt à céder à M. BEUVAIN le siège qu'il est proposé aujourd'hui de lui attribuer.

M. le Président précise à Mme MAILLE-BARBARE que la ruralité est représentée au sein de l'AMSOM avec la présence de M. SOMON et de lui-même.

Mme KUMM explique que le canton de Péronne est traversé par le tracé du Canal Seine Nord Europe (CNSE) et qu'au vu du travail déjà engagé auprès des maires du canton, des présidents des communautés de communes, des agriculteurs et de l'ensemble de la population, il lui semble opportun de réserver le siège de titulaire au sein du conseil de surveillance de la société du CNSE au conseiller départemental du canton de Péronne.

En réponse à Mme KUMM, M. DEMULE précise que le tracé du CSNE traverse aussi son canton. Il ajoute, par ailleurs, avoir une bonne connaissance de celui de Péronne et avoir déjà travaillé sur le sujet depuis de nombreuses années. Par conséquent, il souhaite que la proposition le désignant en qualité de titulaire soit maintenue.

Mme KUMM suggère alors que M. DEMULE soit le représentant du Président au sein de la structure.

M. le Président considère que sa représentation au sein du conseil de surveillance par

Mme LHOMME, vice-présidente est justifiée par la délégation de cette dernière dans le

domaine des projets structurants et que, par ailleurs, sa qualité de conseillère régionale lui

permet de faire la liaison entre les deux collectivités avec la volonté de faire de ce grand

chantier une réussite dans l'intérêt de la population du territoire concerné et des emplois à y

créer.

Pour terminer, il confirme la proposition de désignation confiant sa représentation à

Mme LHOMME et le poste de titulaire à M. DEMULE.

M. le Président décide de suspendre la séance pendant cinq minutes afin de permettre

à l'opposition de compléter les dernières propositions de désignations

(La séance suspendue, à 11 heures 45, est reprise à 11 heures 50).

M. le Président donne lecture des dernières propositions de désignations.

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité.

21.13 – MISE A DISPOSITION DE MOYENS NUMERIQUES – M. Stéphane HAUSSOULIER, Président

du Conseil départemental, rapporteur

Il est procédé à un vote électronique ; le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président informe ses collègues de la prochaine réunion du Conseil

départemental et de la commission permanente le 20 septembre prochain à partir de

10 heures et les invite à se retrouver autour d'un cocktail pour un moment convivial à la

résidence du Département au 35 rue Lamarck.

(La séance est levée à 11 heures 59).

.....

LE PRESIDENT,

M. Stéphane HAUSSOULIER

LA SECRETAIRE,

Mme Valérie DEVAUX

11